

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 07**

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Millet-Barbé,*

**OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE** - Police municipale - Acquisition de gilets pare-balles – Demande de subventions auprès du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

Les agents de police municipale sont actuellement dotés individuellement de gilets pare-balles. La durée de vie de ces matériels de protection est de cinq ans. Les équipements en cours d'utilisation ayant été acquis à l'automne 2012, il apparaît nécessaire de procéder à leur renouvellement.

Tous les agents du service n'ayant pas été équipés en même temps, le service a procédé au renouvellement de dix-neuf gilets en 2018, prévoyant de renouveler les quatre derniers équipements en 2019.

D'autre part, il a été décidé de renforcer l'effectif du service par l'affectation de six nouveaux agents en 2019. Trois sont déjà en poste et trois autres doivent l'être au cours de l'année. Il convient donc de pourvoir de la même manière à leur équipement en acquérant autant de nouveaux gilets de protection.

Par une circulaire datée du 28 février 2019, le gouvernement a décidé dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, d'améliorer la protection des agents de police municipale. Le financement de ces équipements est ainsi éligible au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 250 € par article.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 2 500 € au fonds interministériel de prévention de la délinquance et à signer tous documents afférents à cette subvention.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne